



Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales

**1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/MAPAT/2015-533

18/06/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/09/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : formation en 2015 sur l'accompagnement de la rénovation du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agricole rénové dans les DOM-COM.

Destinataires d'exécution

DAAF

Etablissements publics et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Union nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : note d'information pour les équipes pédagogiques sur l'organisation en 2015, d'une formation sous forme de session institutionnelle de lancement (SIL) en formation ouverte et à distance (FOAD), concernant la présentation de la rénovation du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agricole rénové.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Cette note de service a pour objectif de présenter aux équipes pédagogiques des établissements des DOM-COM, la rénovation du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agricole rénové et d'en préciser les modalités :

- orientation et enjeux de la rénovation ;
- présentation des différentes spécialités rénovées ;
- présentation des référentiels de diplômes ;
- présentation des épreuves certificatives en référence aux notes de service définissant les épreuves et les modalités d'évaluation des spécialités du CAP agricole à paraître.

1.2. Public cible

Ces actions de formation s'adressent aux établissements proposant des CAP agricoles en formation initiale (par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage hors UC). Les établissements publics présentant des CAP agricoles par la voie des unités capitalisables (UC) peuvent suivre les formations du dispositif UC proposé par AgroSup Dijon - Eduter.

* Sont conviés à ces actions de formation **deux enseignants maximum par établissement public ou privé** concerné ainsi qu'un coordonnateur des filières et un proviseur adjoint pour l'EPL / un personnel de direction pour les établissements affiliés aux fédérations.

* Sont également conviés les présidents et présidents adjoints de jury ainsi que les personnes responsables de l'organisation des examens des CAP agricoles.

Les participants sont les porte-paroles des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements après la session.

1.3. Dispositif de formation

Cette formation a fait l'objet d'une construction commune par l'ENFA, AgroSup Dijon/Eduter-Ingénierie, l'IFEAP, l'Inspection de l'enseignement agricole et les structures impliquées de la DGER.

La formation sera organisée via la plate-forme de formation à distance de l'ENFA (Univert2) qui permettra de mettre à disposition des participants :

- des ressources pédagogiques présentant les repères méthodologiques et conceptuels, les questions posées par les épreuves ainsi que des éléments de réflexion pour préparer les élèves aux épreuves et à la mise en œuvre de la formation ;
- un forum de discussion permettant aux participants de poser des questions, d'obtenir les réponses des différents intervenants et d'échanger entre enseignants.

L'équivalent de deux journées de formation sera planifié avec le directeur d'établissement de l'enseignant, en fonction des contraintes spécifiques à chaque établissement, de manière à ce que ce temps ainsi libéré puisse être librement consacré à cette formation. En outre, l'enseignant en formation devra disposer d'un ordinateur avec un accès à internet.

Dans le but de favoriser les échanges via la plate-forme, les enseignants pourront éventuellement se regrouper afin de suivre la formation et de participer au forum d'échanges.

La formation s'organisera en trois temps :

- Ouverture de la plate-forme de formation à distance et mise à disposition des textes présentant la rénovation ; repérage des questions des équipes pédagogiques ;
- Mise à disposition de supports de formation autour de différentes thématiques :
 - l'évaluation (la certification par capacité, l'épreuve E4 et l'évaluation des capacités professionnelles) ;
 - l'adaptation aux publics accueillis en formation (dispositifs spécifiques, pédagogies actives...) ;
 - l'organisation pédagogique (pluridisciplinarité, MP 1, semaines de stages en milieu professionnel et alternance...)
- Réponses aux questionnements et échanges via le forum avec modération par l'Inspection de l'enseignement agricole, les présidents de jury et les formateurs de l'ENFA, de l'IFEAp et d'Eduter.

1.4. Dates de formation

La plate-forme Univert2 de formation à distance sera accessible **du 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015**.

1.5. Prise en charge des frais

Cette formation organisée en FOAD ne donnera lieu à aucun remboursement de frais de déplacement et de séjour.

2. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENFA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr.

2.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

2.1.1. Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**.

L'agent doit :

- télécharger la [fiche d'inscription](http://www.safo.chlorofil.fr/pratique.cfm) (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/pratique.cfm> ou Cf. **Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le nom, le prénom et l'adresse mail de l'enseignant seront utilisés pour procéder à l'inscription de l'enseignant.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire.cfm> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action.

SIL CAP agricole DOM-COM Code action session (safo) : 530606/1

Date limite d'envoi / Clôture des inscriptions : 30 juin 2015

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné d'informations complémentaires (adresse internet, identifiant, mot de passe, mode d'emploi pour accéder à la plate-forme Univert2...).

2.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**

L'agent doit :

- télécharger la [fiche de création / mise à jour d'un agent](http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire/modalites.cfm) (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire/modalites.cfm> ou Cf. **Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 2.1.1.

2.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**Cf. Annexe 3**). Les personnels doivent remplir la fiche et la faire signer pour validation par leur fédération. **Le nom, le prénom et l'adresse mail de l'enseignant sont absolument indispensables pour procéder à l'inscription de l'enseignant.**

Pour chaque fédération, la procédure est la suivante :

- pour les établissements relevant du CNEAP : à retourner, dûment complétée, au CNEAP ;

- pour les établissements relevant de l'UNREP : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales ;
- pour les établissements relevant de l'UNMFREO : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales.

Ce sont donc le CNEAP, les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENFA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr avant la date limite de chacune des inscriptions.

SIL CAP agricole DOM-COM Code action session (safo) : 530606/1

Date limite d'envoi / Clôture des inscriptions : **30 juin 2015**

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP ou de l'UNMFREO, **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" sous format PDF sera envoyé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires (adresse internet, identifiant, mot de passe, mode d'emploi pour accéder à la plate-forme Univert2...).

Le chef de la mission de l'appui au
pilotage et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C
Code agent SAFO ②:	et /ou Code agent EPICEA ②:
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPL	Autre agent MAAF
	Agent hors MAAF

Code Action :	Action SAFO Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **création d'un agent dans l'outil SAFO**
mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO ⁽¹⁾ :			
Nom :			
Nom de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe	F M
N° sécurité sociale :	Catégorie :	A B C	Corps :
Adresse Personnelle :			
Mail :			

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel :
Adresse ⁽²⁾ :
Mail institutionnel ⁽²⁾ :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

Agent travaillant en EPLEFPA	Agent hors EPLEFPA
Titulaire	Enseignement agricole supérieur public
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	MAAF : administration centrale, établissements publics
Contractuel sur budget d'établissement	MAAF : services déconcentrés
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)	Enseignement agricole privé
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)	Education nationale
Stagiaire ENFA	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)
Autre (contrats aidés...)	⁽³⁾

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			Statut handicapé (MDPH) :			Oui	Non
Personnel de direction	Personnel d'éducation et de surveillance						
Personnel administratif							
Personnel d'enseignement	Personnel TOSS						

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé ⁽⁴⁾				
<i>Exemple</i>	5	<i>Licence</i>		
Discipline(s) enseignées ⁽⁴⁾				
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13			
Niveau(x) d'enseignement ⁽⁴⁾				
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5	

¹ En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

⁴ Voir nomenclature ci-après

<u>Diplômes (1)</u>	<u>Discipline enseignée (2)</u>	<u>Niveau d'enseignement (3)</u>
Niveau I	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
Niveau II	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
Niveau III	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
Niveau IV	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
Niveau V	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
Autres	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	

REGIONS	Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)	
GUADELOUPE	Mme Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe Jardin Botanique 97169 BASSE-TERRE cedex Tél : 05 90 99 60 39 / 60 17 Fax : 05 90 99 09 10
GUYANE	Délégué régional Formco : Mme Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr Délégué régional GRAF : Mme Marie-Catherine ARBELLOT DE VACQUEUR marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr	DAAF de la Guyane Parc Rebard BP 5002 97305 CAYENNE CEDEX Tél : 05 94 29 63 71 Fax : 05 94 29 63 63 LEGTA de Macouria BP 53 97355 MACOURIA TONATE Tél : 05 94 38 76 26 Fax : 05 94 38 76 25
MARTINIQUE	Mme Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique BP 642 Jardin DESCLIEUX 97262 FORT DE FRANCE Tél : 05 96 71 21 36 Fax : 05 96 71 20 71
MAYOTTE	Mme Carmen NICOLLET carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte B.P. 103 97600 MAMOUDZOU Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31
REUNION	M. Pascal NOUVET pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de la Réunion Parc de la providence 97489 SAINT DENIS DE LA REUNION cedex Tél : 02 62 30 88 53 Fax : 02 62 30 89 99

Mise à jour le 09/06/2015